

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46 boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra 06000 NICE

Tel. 04.93.81.07.85

Fax. 04.93.81.64.41

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85
Fax. 04 93 81.64.41

HOME CHAUFFAGE ET CLIMATISATION**FORUM JACQUES PREVERT**

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames,

Messieurs les Membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORUM JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous portons à votre connaissance la présence d'un poste d'acquisitions d'immobilisations significatif. Nous avons effectué les vérifications que nous avons jugées nécessaires à la bonne appréciation de ce poste.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
 Le 15 juin 2021

ASSAS Paul
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes

Documents annexés
 Actif du Bilan
 Passif du Bilan
 Compte de Résultat
 Annexes

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASSAS Paul', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with the last name 'Paul' being more prominent.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	14 346	14 346		84
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	100 781	92 789	7 991	11 456
	Autres immobilisations corporelles	228 339	188 091	40 247	46 114
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		343 465	295 226	48 239	57 654
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 220		4 220	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	21 122	723	20 398	27 372
	Autres créances	101 316		101 316	74 506
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	355 469		355 469	240 529
	Charges constatées d'avance	7 850		7 850	11 151
	TOTAL (II)	489 977	723	489 253	353 558
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		833 442	295 950	537 492	411 212

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation	228 019	208 215
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	51 703	19 804
	Total des fonds propres	279 723	228 019
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Fonds dédiés	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 821	24 968
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	17 821	24 968
	Total des fonds associatifs	297 544	252 987
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Fonds dédiés	Total des provisions		
	Sur subventions de fonctionnement	83 500	
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
DETTES (1)	Total des fonds dédiés	83 500	
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 250	16 677
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 178	28 626
	Dettes fiscales et sociales	53 405	24 595
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 170	
	Produits constatés d'avance	37 445	88 327
	Total des dettes	156 448	158 225
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		537 492	411 212
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		51 703,47	19 804,08
(1) Dont à moins d'un an		156 448	158 225
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		115	518

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	121	184
	Prestations de services	43 054	64 734
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	829 261	705 640
	Dons	7 147	4 689
	Cotisations	87 594	108 700
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	507	2 765
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 570	3 112
	Autres produits	19 850	14 380
	Total des produits d'exploitation	990 104	904 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	8 312	9 730
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	551 969	564 336
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 333	3 323
	Rémunération du personnel	179 696	202 600
	Charges sociales	35 968	63 303
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 865	9 068
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	57 447	32 204
	Total des charges d'exploitation	851 589	884 564
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	138 516	19 639
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	147	489
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	61	6
	2 - RESULTAT FINANCIER	86	483
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	138 601	20 123
	Produits exceptionnels	134	
	Charges exceptionnelles	3 532	319
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 398)	(319)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	83 500	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	990 385	904 692
	TOTAL DES CHARGES	938 682	884 888
	EXCEDENT ou DEFICIT	51 703	19 804
	PRODUITS	239 625	
	Bénévolat		
	Prestations en nature	239 625	
	Dons en nature		
	CHARGES	239 625	
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	239 625	
	Personnel bénévole		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **537 492 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **990 385 euros**
 - un total charges de **938 682 euros**
 - dégage un résultat de **51 703 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2020**
- finit le **31/12/2020**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **FORUM JACQUES PREVERT** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	14 346				14 346
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 346				14 346

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	100 212		569		100 781
	Instal., agencement, aménagement divers	36 791		3 044		39 835
	Matériel de transport	58 835				58 835
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	128 556		1 114		129 669
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	324 393		4 726		329 120

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

TOTAL	338 739		4 726			343 465
--------------	----------------	--	--------------	--	--	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	14 261	84		14 346
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 261	84		14 346
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	88 756	4 033		92 789
	Autres instal., agencement, aménagement divers	25 089	2 786		27 874
	Matériel de transport	42 750	3 334		46 084
	Matériel de bureau, mobilier	110 228	3 905		114 133
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	266 823	14 057		280 881
TOTAL		281 085	14 142		295 226

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers		723		723
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		723		723
TOTAL GENERAL			723		723
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			723		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	21 122	21 122	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 813	10 813	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	69 652	69 652	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	20 851	20 851	
	Charges constatées d'avance	7 850	7 850	
	TOTAL DES CREANCES	130 288	130 288	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	115	115		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	14 135	14 135		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	49 178	49 178		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	20 852	20 852		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 870	31 870		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	683	683		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 170	2 170		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	37 445	37 445		
	TOTAL DES DETTES	156 448	156 448		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	(2 023)			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	208 215	19 804			228 019
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	19 804	(19 804)	51 703		51 703
Situation nette	228 019		51 703		279 723
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	24 968			7 147	17 821
Provisions réglementées					
TOTAL	252 987		51 703	7 147	297 544

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 850	7 850
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				7 850

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		37 445	37 445
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			37 445

Annexe des comptes clos au 31/12/2020

Etat exprimé en euros

Annexe

L'association Forum Jacques Prévert a pour objet principal l'accès à la culture pour tous.

Elle partage son activité entre la mise à disposition de locaux et de personnel pour la pratique amateur, l'organisation de plusieurs festivals dans l'année et la diffusion de spectacles vivants.

Elle s'appuie sur une équipe de permanents et des animateurs encadrés par un directeur.

La commune met à sa disposition les locaux 1 rue des Oliviers à CARROS 06510.

Cette mise à disposition a donné lieu à valorisation que l'on retrouve dans le corps du compte de résultat dans les comptes 871000 et 861000 "contributions volontaires en nature" pour un montant de 239.624,52€

Après avoir reçu le label 100%EAC de niveau régional, elle a acquit le statut de scène conventionnée d'intérêt national, qui est une reconnaissance au niveau national.

Les fonds dédiés (subventions acquises et/ou versées mais pour lesquelles aucune action n'a encore été engagée) ont été dotés pour un montant de 83.500€ (conventionnement Etat 50.000€, action TRAFFIC pour 18.000€ et apport s/coproduction TRAFFIC pour 15.500€)

Les comptes ont été établis selon les normes ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels, nouvelles dispositions concernant les organismes à but non lucratif applicables à compter du 01/01/2020.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'association

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Annexe des comptes clos au 31/12/2020

Etat exprimé en euros

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'association

L'association a constaté au cours de l'exercice, suite aux différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, une réduction d'activité se traduisant par une baisse de son aire.

Pour les structures fermées administrativement

En raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer son établissement pendant mois conformément aux directives gouvernementales et par conséquent n'a pas pu générer de produits au cours de ces périodes de fermetures obligatoires.

MESURES MISES EN PLACE

Activité partielle

L'association, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées à cette activité partielle sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.

Report des cotisations sociales

Le gouvernement, au cours de l'exercice 2020 et en fonction des mesures de confinement et de fermeture, a ouvert aux entreprises qui le désiraient la possibilité de reporter les cotisations sociales de plusieurs mois.

L'association a donc opté pour le report des cotisations sociales des mois concernés.

Le plan de remboursement des cotisations reportées sera à déterminer prochainement avec les organismes concernés.

Exonérations de cotisations sociales

Dans le cadre des aides liées au Covid-19, l'association a bénéficié d'exonération de cotisations sociales portant sur les charges patronales des salaires versés au cours du 1^{er} semestre 2020.

Ces exonérations sont venues réduire les charges sociales du compte de résultat.

Une deuxième exonération portant sur les salaires de septembre à décembre 2020 est prise en compte

Annexe des comptes clos au 31/12/2020

Etat exprimé en euros

dans la déclaration sociale nominative (DSN) du mois de février 2021.

Cette exonération est traduite dans les comptes par la réduction des charges sociales et la constatation d'un produit à recevoir.

Aides liées au Covid-19

L'association, suite à la baisse significative de son activité, a bénéficié des aides publiques et notamment du fonds de solidarité sur plusieurs mois.

Ces aides ont été comptabilisées en « autres produits » et plus particulièrement au crédit du compte subvention (740000).

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81 07 85
Fax. 04 93 81 64 41

FORUM JACQUES PREVERT**CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames,

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85
Fax. 04 93 81.64.41

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Nice,
Le 15 juin 2021
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paul Assas', is written over a horizontal line. The signature is stylized and fluid.